

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 à 19H00

### ELECTIONS DU MAIRE ET D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt, le lundi 25 mai à 19 heures 00,

Les membres du Conseil Municipal de Prunay sur Essonne, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations électorales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée en date du 22 mai 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales, par Monsieur Patrick PAGES, Maire sortant, lequel présidait la séance.

#### **Etaient Présents :**

COUVILLERS Virginie  
GERVIN Ludovic  
GOUBERT Karine  
GOURIO Lorène  
HARDY Hervé  
HARDY Nicolas  
HENRY Evelyne  
HUET Bruno  
PAGES Patrick  
REMONDIN Marc

Formant la majorité des membres en exercice.

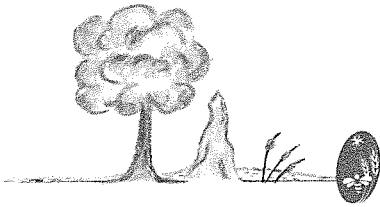
#### **Absent excusé :**

GRILLET Pierre

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE  
Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : [prunaysuressonne@orange.fr](mailto:prunaysuressonne@orange.fr)  
[www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)



## **1) Installation du nouveau conseil :**

Monsieur Patrick PAGES, Maire sortant, fait l'appel nominal et déclare installer dans leurs fonctions :

COUVILLERS Virginie  
GERVIN Ludovic  
GOUBERT Karine  
GOURIO Lorène  
GRILLET Pierre  
HARDY Hervé  
HARDY Nicolas  
HENRY Evelyne  
HUET Bruno  
PAGES Patrick  
REMONDIN Marc

## **Présidence de la nouvelle assemblée :**

En vertu de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick PAGES, appelle Madame Evelyne HENRY, doyenne d'âge, à la présidence de la nouvelle assemblée.

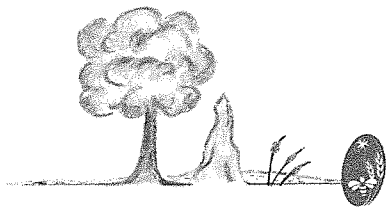
## **Désignation du secrétaire de séance :**

Avant de procéder à l'élection du Maire, il est nécessaire de désigner le secrétaire de séance :

Monsieur Nicolas HARDY remplira cette fonction.

Il est nécessaire de désigner un assesseur :

Monsieur Bruno HUET remplira cette fonction.



## **2) Election du Maire :**

Madame Evelyne HENRY invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions des articles 2122-4, 2122-7, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle procède ensuite à l'appel des candidatures.

Est candidat : Monsieur Patrick PAGES

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
- A déduire : bulletin nul :	01
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	09
- Majorité Absolue :	06

Monsieur Patrick PAGES a obtenu : 09 VOIX

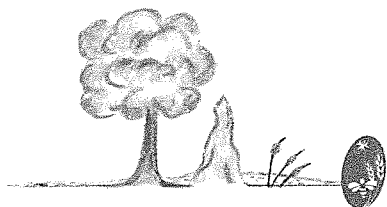
Monsieur Patrick PAGES ayant obtenu la majorité absolue, Madame la Présidente déclare l'installer dans ses fonctions de Maire et lui cède la Présidence de l'assemblée.

Monsieur Patrick PAGES remercie les élus, la population et le personnel communal pour la confiance qui lui a été accordée.

## **Détermination du nombre d'Adjoints :**

Monsieur le Maire rappelle qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur leur nombre, sachant que l'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le limite à 30% de l'effectif du conseil soit 3 postes pour PRUNAY SUR ESSONNE.

Suite à un problème de santé d'un élu, l'effectif du Conseil Municipal n'est pas complet.



De ce fait, Monsieur le Maire propose de reporter la décision du nombre d'Adjoints à un prochain conseil pour avoir l'exhaustivité des conseillers et assurer une parfaite pluralité.

Toutefois, afin d'assurer une continuité en cas de problèmes, il propose le vote d'un Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 10 voix de créer 1 poste d'Adjoint.

### **3) Elections d'un Adjoint :**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'élection d'un Adjoint.

#### **3.1- Election du premier Adjoint :**

Appel des candidatures :

Est candidat : Monsieur Bruno HUET

#### **PREMIER TOUR DU SCRUTIN :**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- A déduire : bulletin nul (blanc) : 01
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 09
- Majorité absolue 06

Monsieur Bruno HUET a obtenu : 10 VOIX

Monsieur Bruno HUET ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement installé dans ses fonctions.

Lors de ses élections, il n'y a eu ni observation, ni réclamation, en conséquence Monsieur le Maire déclare le nouveau Conseil Municipal définitivement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.

Le Maire.  
Patrick PAGES



Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : [prunaysuressonne@orange.fr](mailto:prunaysuressonne@orange.fr)

[www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)